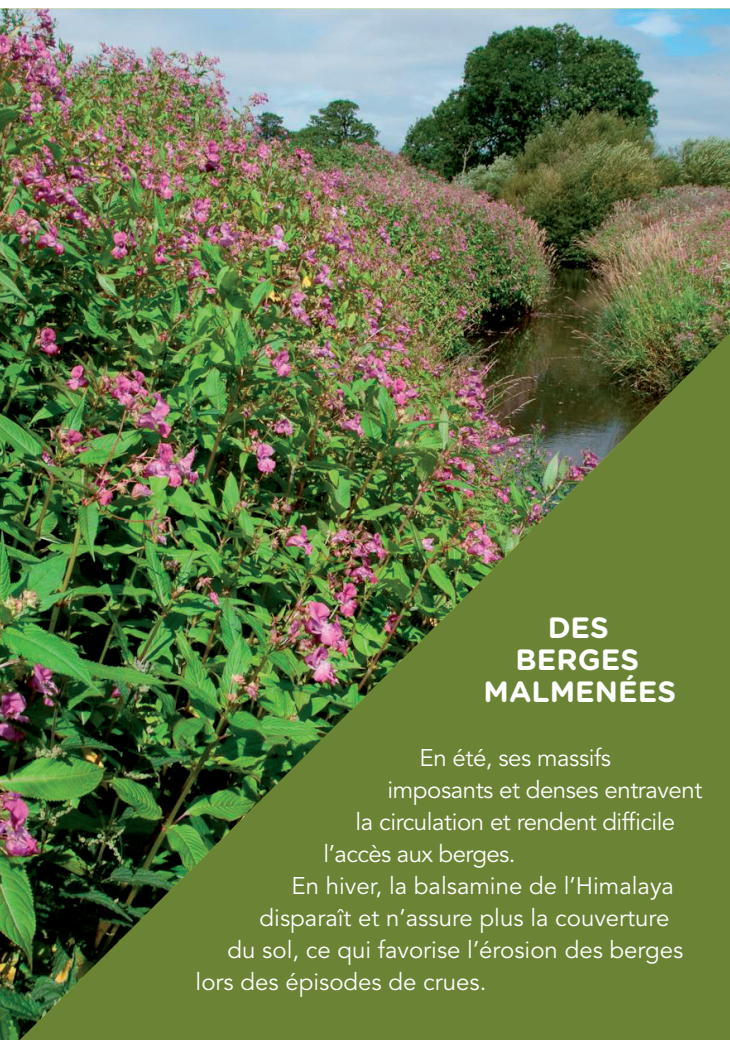


NUISANCES

LA BIODIVERSITÉ MENACÉE

La balsamine de l'Himalaya est une plante annuelle très dynamique qui produit de petites graines bien adaptées à la dispersion par l'eau. Elle envahit principalement les berges des rivières. Elle forme des massifs denses qui étouffent la flore indigène. Très mellifère, elle tend en outre à accaparer les insectes pollinisateurs.



DES BERGES MALMENÉES

En été, ses massifs imposants et denses entravent la circulation et rendent difficile l'accès aux berges.

En hiver, la balsamine de l'Himalaya disparaît et n'assure plus la couverture du sol, ce qui favorise l'érosion des berges lors des épisodes de crues.

DES PLANTES AUX MŒURS VAGABONDES

Certaines plantes exotiques ornementales sont qualifiées d'**invasives**. Elles s'échappent facilement des espaces verts où elles sont introduites et sont capables de proliférer dans les milieux naturels. Tel est le cas de la balsamine de l'Himalaya, qui a été fréquemment plantée pour ses qualités esthétiques et son caractère mellifère.

PRIVILÉGIER LES ALTERNATIVES

Préférez à la balsamine des plantes indigènes appréciées par les insectes, telles que la salicaire commune (photo ci-contre), la mauve musquée, les épilobes ou la valériane officinale. Vous trouverez encore beaucoup d'autres suggestions sur **alterias.be**.



En savoir plus ?



DGO3 – CiEi
Cellule interdépartementale
Espèces invasives

<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>

Mél. : invasives@spw.wallonie.be

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



La balsamine de l'Himalaya

Espèces invasives en Wallonie



Wallonie

IDENTIFICATION

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?



Hauteur : entre 1 & 2,5 m

FRUITS : CAPSULES ALLONGÉES S'OUVRANT PAR EXPLOSION À MATURITÉ (JUSQUE 800 GRAINES PAR PLANTE).

● **FLEURS** (2,5 À 4 CM) DE COULEUR ROSE À POURPRE, PLUS RAREMENT BLANCHE, MUNIES D'UN ÉPERON CARACTÉRISTIQUE. FLORAISON DE FIN JUIN À OCTOBRE.

● **FEUILLES** (5 À 20 CM) OPPOSÉES OU GROUPÉES PAR TROIS, FINEMENT DENTÉES. PÉTIOLÉS ROUGES MUNIS DE DEUX GLANDES À LA BASE. NERVURES SECONDAIRES TRÈS ARQUÉES LONGEANT LE BORD DE LA FEUILLE.



● **TIGE** LISSE, BRILLANTE, CANNELÉE ET CREUSE. GÉNÉRALEMENT DE COULEUR ROUGEÂTRE. BOURRELET AU DESSUS DE CHAQUE NŒUD.

NE PAS CONFONDRE

Avant de fleurir, la balsamine de l'Himalaya peut être confondue avec d'autres balsamines ou avec des plantes vivaces indigènes comme le sénecion de Fuchs, la salicaire commune et les épilobes. La plupart d'entre elles ont toutefois des **feuilles alternes et non pas opposées** et un système racinaire beaucoup plus développé.

La balsamine de l'Himalaya



FEUILLES OPPOSÉES
OU GROUPÉES PAR TROIS



RACINES RUDIMENTAIRES
(FACILES À ARRACHER)

Le sénecion de Fuchs



FEUILLES ALTERNES



RACINES PROFONDES
(DIFFICILES À ARRACHER)

SOLUTIONS

La lutte contre la balsamine de l'Himalaya est assez facile à mettre en œuvre car son système racinaire est peu développé et sa banque de graines dans le sol est peu persistante (≤ 3 ans).

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- Gérer lors de la floraison mais **avant la formation des graines**, pour éviter toute nouvelle dispersion.
- **Arracher manuellement toute la plante** (avec les racines) ou faucher au ras du sol si l'arrachage est trop laborieux (moins efficace).
- Rassembler les plantes en tas sur sol sec et en dehors des zones inondables. Les faire sécher sur site ou les exporter vers un centre de compostage industriel.
- Réaliser un 2^e et idéalement un 3^e passage pour éliminer les repousses éventuelles et les individus non détectés lors du premier passage.
- Répéter la gestion durant **3 années consécutives**.
- La lutte doit idéalement être organisée à l'échelle du bassin versant, **de l'amont vers l'aval**, pour éviter l'apport de nouvelles graines par le cours d'eau.

DES BERGES NATURELLES POUR ÉVITER LE DÉVELOPPEMENT DE LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA

Le saviez-vous ? La balsamine de l'Himalaya supporte très bien le tassement du sol contrairement à beaucoup d'autres plantes. Elle s'accommode parfaitement de berges remaniées aux sols compactés et peu couverts de végétation. On évitera donc de laisser les berges dénudées et d'y déposer les produits de curage des cours d'eau.

